



La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 152 - Novembre 2024

ÉDITORIAL

Il est des jours où la simplicité est heureuse. « Mesnières fête l'Automne », la manifestation proposée par la commune le 26 octobre dernier en est un exemple.

Le concept de la fête est des plus ordinaires : proposer un après-midi autour d'activités valorisant nos savoir-faire et respectueuses de notre environnement... La pomme dans tous ses états en fût le thème pour 2024.

Pour animer ce rendez-vous, la mairie a fait appel aux bonnes volontés. Les bénévoles ont répondu en proposant divers ateliers : Ainsi, nous avons fabriqué du jus de pommes et de poires avec le pressoir traditionnel et son « maqueur », avec la presse hydraulique. Nous avons broyé les fruits ramassés par les écoliers et les lycéens du château sous les pommiers du verger communal. Nous avons dessiné et peint l'automne, nous avons fabriqué des nichoirs qu'on a protégés avec une peinture élaborée par nous-mêmes, nous avons appris à bouturer des rosiers avec le recours à l'eau de saule, appris à faire de la gelée de cidre... Et nous avons goûté le jus de pommes, le jus de poires, mais aussi les gâteaux présentés au concours de desserts à la pomme et bien sûr tout cela s'est terminé autour d'un morceau de neufchâtel et d'un verre de cidre !

Une belle fête qui a su rassembler les mesniérois, leurs amis et les générations...
Une vraie fête familiale !

Fort de cette réussite, Mesnières fêtera l'automne en 2025 !!!

Dany MINEL,
Maire

DÉCHETS MÉNAGERS : DISTRIBUTION DES BACS JAUNES

La distribution des bacs jaunes d'une contenance de 240 litres utiles à la collecte des déchets « propres et secs » en porte à porte se poursuit, la moitié des 367 bacs est, à ce jour, distribuée. Ce sont les agents municipaux qui en sont chargés. L'opération doit être impérativement bouclée pour début janvier, date à laquelle la Communauté de Communes activera ce nouveau service.

La mairie est dans l'attente d'informations de la Communauté de Communes indiquant les modalités de fonctionnement de la nouvelle collecte des déchets. Cependant, voici énumérés quelques grands principes déjà arrêtés :

- Les déchets seront collectés toutes les deux semaines, la même semaine pour les deux bacs (déchets ménagers, déchets triés) sur deux jours consécutifs différents.
- Le bac jaune est exclusivement réservé aux emballages triés. Il est lié à l'adresse de l'habitation.
- La collecte du verre reste en apport volontaire.
- La commune de Mesnières-en-Bray bénéficiera du maintien d'une plateforme d'apports volontaires en raison de la présence d'une aire de camping-cars.

Un bac jaune est remis gratuitement à chaque foyer, si vous en souhaitez un second, la Communauté de Communes peut vous le fournir moyennant paiement. Le coût du service, acquitté par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) facturé sur la feuille d'imposition de la taxe foncière sur le bâti, évoluera en passant de 11.27 % à 12.77 % soit une augmentation de 13 %.

Pour votre parfaite information : sur Neufchâtel-en-Bray, la collecte des deux bacs sera hebdomadaire avec maintien de la collecte des déchets pour une TEOM fixée à 16.83 % (augmentation de 21.70 %). Sur les Grandes-Ventes et Saint-Saëns, la collecte des bacs sera également hebdomadaire avec un taux de taxes de 14.24 % (augmentation de 26 %).

Par ailleurs, pour les déchets verts et fermentescibles, vous pouvez acquérir auprès de la Communauté de Communes un composteur ou un lombricomposteur.

VENTES DE

La commune met en vente :

- Un lot de bois de charpente provenant de la démolition des anciens ateliers municipaux qui se situaient face à l'école : un bâtiment « style normand ».
- Quatre candélabres « de 4 mètres de hauteur avec lanterne » récupérés à l'issue du chantier du passage en LED de l'éclairage public. Ces candélabres éclairaient la résidence Saint-Amador.
- Une tonne à eau de 1000 litres à atteler derrière un tracteur.
- Un motoculteur réformé.
- Un lot d'environ 200 tuiles mécaniques identiques à celles que la commune à utiliser lors de la restauration de la toiture de la maison sise 10 rue du sac.

Si vous êtes intéressés, répondez sous pli cacheté à déposer en mairie pour le lundi 9 décembre avant 12 h 00 en mentionnant « offre d'achat, ne pas ouvrir ». Sur votre offre, précisez ce qui vous intéresse et le prix que vous proposez.

Sachez que tous ces lots ou matériels seront visibles les samedis 23 et 30 novembre en vous adressant à la mairie entre 9 h 00 et 11 h 30. C'est la commission d'appel d'offres qui retiendra les attributaires. La marchandise devra être retirée au plus tard le lundi 16 décembre 12 h 00 sous peine de voir l'attribution annulée. En cas de prix proches pour le lot de bois de charpente, la commission se réserve le droit de l'attribuer à celui qui s'engage à le réutiliser pour la construction. En cas de proposition de prix jugée trop basse, la commission pourra ne pas attribuer.

HUIT LOGEMENTS LOCATIFS AVEC HABITAT 76

C'est un constat, la commune manque cruellement de logements locatifs. Aussi, elle a initié, en partenariat avec « Habitat 76 », un projet de construction de huit logements de type T3 (deux chambres). Ces constructions s'éleveraient sur un terrain communal dernièrement acquis et situé entre les ateliers communaux et la résidence des Terres Blanches. Le projet est arrivé au stade du dépôt du permis construire que nous comptons recevoir avant la fin de l'année civile.

PRENDRE EN COMPTE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C'est une problématique qui s'impose à tous et les collectivités doivent donner l'exemple. Citons quelques actions menées au quotidien : La commune s'est dotée d'un schéma de gestion différenciée de ses espaces verts qui prend en compte les économies d'énergie, la protection de la ressource en eau, le respect de la qualité des sols, la sauvegarde de la biodiversité. La commune n'arrose pas ni ne lave ses véhicules avec de l'eau potable, la salle de spectacles et de loisirs est chauffée par géothermie, les écoles, la mairie sont chauffées par un réseau de chaleur bois, une centrale de production d'énergie photovoltaïque a été installée sur le toit de la halle de sport, un atlas de biodiversité est en cours, des purins à base de plantes sont utilisés pour « soigner » les plantes...

Mais l'État exige des collectivités la définition de certaines de ses politiques visant la transition écologique notamment en matière de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi en terme de développement des énergies renouvelables.

En ce qui concerne la consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) : le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) s'appliquera dès 2050. Depuis 2021, nous sommes en période transitoire de son application. Désormais et depuis 2021, sur les trois décennies prochaines (ou en cours), la commune devra réduire de 62 % son artificialisation d'espaces « NAF » par rapport à la décennie précédente jusqu'à atteindre « le zéro consommation » dès 2050, la période de référence étant celle s'étalant de 2011 à 2020. En ce moment, la commune et les services de l'État « calent leurs chiffres » pour s'entendre sur la surface NAF consommée sur notre territoire pendant cette période de référence.

En ce qui concerne le dispositif de Zone d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables appelé ZAEnR. L'État demande à chaque commune de planifier ce qu'elle souhaite voir se développer comme source d'énergie non carbonée sur son territoire. Une première délibération mesnérienne a été transmise en Préfecture fin novembre 2023. En voici les principaux axes :

- Énergie photovoltaïque : favorable exclusivement sur les parcelles bâties. Ces unités pourront être positionnées sur toitures ou mats de 15 mètres au plus.
- Énergie « bois bocager et forestier, géothermie » : favorable sur l'ensemble du territoire.
- Méthanisation, hors projet industriel : favorable sur l'ensemble de la zone agricole.
- Éolien terrestre industriel : défavorable à toute installation d'éolien industriel.
- Éolien domestique de hauteur n'excédant pas 15 mètres : favorable en zone bâtie.
- Petit hydraulique : favorable sur le cours d'eau de la Béthune et ses affluents.

TÉLÉTHON : SAMEDI 30 NOVEMBRE

L'impossible devient possible ! Grâce à l'élan populaire du Téléthon grâce au travail des chercheurs, une véritable révolution scientifique et médicale a été engagée et des premières victoires contre des maladies rares, autrefois incurables, ont été remportées.

Cette révolution de la médecine bénéficie à des maladies rares longtemps considérées comme incurables mais également à des maladies plus répandues (dégénérescence maculaire liée à l'âge, cancers, maladies neurodégénératives, infarctus...).

Le samedi 30 novembre, nous vous donnons rendez-vous à 9 h 30 à la salle de spectacles et loisirs pour une randonnée avec une participation de 5 € au profit du Téléthon possibilité de 2 parcours. Au retour un bol de soupe vous sera offert et vous pourrez acheter des crêpes et confitures.

L'association des Jeunes d'Hier vous proposera des décorations de Noël. Toute la journée : vente de crêpes, porte-clés, point don et jeux de société pour tous. Des vendeurs passeront de maison en maison pour vendre des crêpes et récolter vos dons.

Si vous souhaitez faire cuire des crêpes, on vous donne la pâte, n'hésitez pas à nous contacter.

On compte sur vous, on ne lâche rien face à la maladie !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le calendrier prévisionnel a été établi fin octobre, vous pouvez désormais vous adresser en mairie pour une réservation, à titre privé, de la salle.

La micro-crèche : les entreprises sont retenues et le premier coup de pioche est attendu avant la fin de l'année. Un objectif : Que l'équipement soit opérationnel pour l'automne 2025 !

Un mât de mesure éolien sur les hauteurs de Fresles : Bien visible sur territoire communal, un mât de mesure pour une éventuelle implantation d'éoliennes sur les hauteurs de Fresles a été érigé. Renseignements pris par la mairie, le conseil municipal de Fresles s'oppose avec fermeté à ce type d'implantation. Sachez que le conseil municipal mesnérien soutient la position des élus freslois. Un courrier a été rédigé en ce sens.

Le CCAS peut, sous condition de ressources et pour les mineurs apporter une aide à financer l'adhésion à une association sportive ou culturelle.

MARCHÉ DE NOËL

Samedi 14 décembre

10 h 00 à 18 h 00

**à la salle de spectacles
et de loisirs.**

Ouvert à tous.

**Si vous souhaitez, exposer et
vendre vos réalisations contac-
ter la Présidente des Jeunes
d'Hier au 06.71.45.71.89.**

Sur Votre Agenda

Novembre :

- ☞ Jeudi 21 : Assemblée Générale des Anciens Combattants
- ☞ Samedi 30 : Téléthon

Décembre :

- ☞ Mardi 3 : Assemblée Générale Rollers-en-Bray
- ☞ Jeudi 5 : Repas de Noël des Jeunes d'Hier
- ☞ Samedi 14 : Marché de Noël des Jeunes d'Hier
- ☞ Vendredi 20 : Arbre de Noël de l'A.S.M
- ☞ Dimanche 29 : Duathlon



La Lettre Municipale

"Vos Élus vous informent" n° 152 Nov 2024

Publication : Dany MINEL
Mairie
76270 MESNIÈRES-EN-BRAY
tél : 02.35.93.10.14
fax : 02.35.94.23.58
mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr
www.mesnieres-en-bray.fr